Nations Unies S/2007/499*



# Conseil de sécurité

Distr. générale
21 août 2007

Original : français

## Lettre datée du 13 août 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, une lettre du Président de la Commission de l'Union africaine, Alpha Oumar Konaré, sur le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie et l'appui des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

07-46255* 220807 220807

# Annexe

## Lettre datée du 4 août 2007, adressée au Secrétaire général par le Président de la Commission de l'Union africaine

[Original : anglais]

La situation en Somalie est un sujet de très grave préoccupation pour l'Union africaine. Notre Conseil de paix et de sécurité s'est réuni, le 18 juillet 2007, pour examiner l'évolution de la situation dans ce pays et a décidé notamment de proroger le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour une période supplémentaire de six mois. Je vous fais tenir ci-joint pour information le communiqué adopté par le Conseil de paix et de sécurité.

La décision du Conseil de paix et de sécurité intervient à un moment où de nouvelles initiatives se font jour en ce qui concerne le processus politique en Somalie, comme en témoigne l'ouverture à Mogadiscio, il y a quelques semaines, du Congrès de réconciliation nationale. Des défis considérables nous attendent, mais il ne fait aucun doute que l'ouverture du Congrès constitue une étape significative en vue d'un processus de réconciliation véritable et sans exclusive, qui mérite d'être pleinement soutenue par la communauté internationale.

Lorsque vers la fin de 2006, le Gouvernement fédéral de transition est revenu à Mogadiscio et a rétabli son contrôle sur de vastes parties du pays, la communauté internationale, dans son ensemble, a convenu que c'était là une occasion sans précédent de rétablir les structures de gouvernance dans le pays et de mettre fin, une fois pour toutes, à la violence que la Somalie connaît depuis plus d'une décennie et à la souffrance indicible infligée à son peuple. La décision prise par le Conseil de paix et de sécurité en janvier 2007 d'autoriser le déploiement de l'AMISOM visait à saisir cette occasion unique. La prorogation du mandat de la Mission est un acte de foi en la détermination du peuple somalien d'ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire du pays et témoigne du fait que nous sommes convaincus que l'objectif mentionné plus haut peut être atteint.

En raison des graves contraintes financières et logistiques que connaît l'Afrique, nous n'avons, à ce jour, pu déployer que deux bataillons sur les neuf autorisés par le Conseil de paix et de sécurité. Ceci étant et compte tenu de la fragilité de la situation sur le p0lan de la sécurité, le comportement des troupes ougandaises est assurément remarquable. Nous entendons mettre à profit les semaines à venir pour mobiliser un soutien supplémentaire en faveur de l'AMISOM, accélérer le déploiement des contingents burundais, ghanéen et nigérian déjà promis et déterminer d'autres pays pouvant fournir des contingents afin que nous puissions atteindre rapidement l'effectif autorisé pour la Mission.

Pendant que ces efforts se poursuivent, je voudrais, une fois encore, souligner la nécessité du déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie, qui prendrait le relais de l'AMISOM et appuierait la stabilisation et la reconstruction postconflit à long terme de la Somalie. De fait, la tâche à entreprendre est très au-dessus de la capacité de l'Union africaine, et elle appelle une action urgente de la part du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si la communauté internationale n'agit pas rapidement pour appuyer le processus en cours, il y a un risque réel que les modestes progrès déjà réalisés en Somalie ne

soient perdus, avec les conséquences de très grande portée et l'aggravation des souffrances du peuple somalien que cela entraînerait. À l'évidence, il s'agit là d'une situation que la communauté internationale se doit d'éviter à tout prix.

Comme vous l'avez justement fait remarquer dans votre dernier rapport sur la Somalie, une opération des Nations Unies ne peut réussir que si elle est déployée pour appuyer le processus politique et non pour s'y substituer. Maintenant que les Somaliens sont impliqués dans ce processus dans le cadre du Congrès de réconciliation nationale, il est du devoir de la communauté internationale de les encourager et de leur fournir un plus grand soutien afin d'améliorer les perspectives d'une paix et d'une réconciliation durables. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies examinera la situation avec la souplesse voulue, en gardant à l'esprit le fait que l'aspect politique et l'aspect de maintien de la paix sont étroitement liés et se renforcent mutuellement.

En attendant, et compte tenu du fait que l'Union africaine agit au nom de la communauté internationale en Somalie, il importe au plus haut point que l'AMISOM reçoive tout l'appui dont elle a besoin pour pouvoir, dans les prochains mois, créer des conditions aussi favorables que possible, au déploiement rapide d'une opération des Nations Unies. C'est dans ce contexte que le Conseil de paix et de sécurité a, dans son communiqué, demandé à l'Organisation des Nations Unies, en attendant une décision du Conseil de sécurité autorisant une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie, de mettre en place, en consultation avec la Commission de l'Union africaine, un ensemble de mesures d'appui financier, logistique et technique pour l'AMISOM, et ce dans le contexte des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. À cette fin, je propose donc que des experts de la Commission de l'Union africaine et du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies se réunissent à Addis-Abeba, dès que possible, afin d'élaborer, dans les détails, un tel ensemble de mesures d'appui, qui serait ensuite présenté pour examen, à l'organe compétent des Nations Unies.

Je tiens à saisir la présente occasion pour vous exprimer ma sincère gratitude ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies pour le soutien que vous nous avez déjà fourni en déployant plusieurs spécialistes de la planification et d'autres personnels pour renforcer les capacités de la structure de planification stratégique et de gestion de l'AMISOM. Je suis sûr que les efforts résolus que nous déployons ensemble contribueront de manière décisive à la restauration d'une paix et d'une réconciliation durables en Somalie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité pour leur information et pour d'autres mesures nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

(*Signé*) Alpha Oumar **Konaré**